

CARACTÉRISATION DES BACS À ORDURE, RECYCLAGE ET COMPOSTAGE

Étude sur la gestion des matières résiduelles des citoyens de la municipalité du Canton de Saint-Camille

Rapport présenté au
Conseil municipal du Canton de Saint-Camille

Marianne Paquet, Éco conseillère stagiaire

Municipalité du Canton de Saint-Camille



Août 2021

Sommaire

Ce rapport présente les données amassées durant la caractérisation des bacs à ordures, de recyclage et de compostage fait durant le mois de juillet 2021 dans la municipalité du Canton de Saint-Camille. Durant cette visite du territoire, les bacs de 242 résidences, fermes et commerces ont été analysés. Cette caractérisation a débuté le 5 juillet et c'est terminer le 28 juillet et c'est échelonné sur neuf jours. La brigade verte se déplaçait sur le territoire en majorité le lundi et mardi, puisqu'un bac était vidé chaque mercredi ou jeudi.

Durant cette visite, des feuillets d'information ont été remis aux citoyens lorsque nécessaire et les agriculteurs ont reçu une brochure d'information spécialisée. Ainsi, 116 rappels pour le bac noir ont été remis, 71 pour le recyclage et 36 pour le compostage. En plus de cela, la brigade verte à compiler les données de l'analyse, ce qui permettra de faire de la sensibilisation à plus grande échelle dans le futur.

Dans ce rapport, l'explication des feuilles remplies et remises au citoyen se trouve dans la mise en contexte. Par la suite, l'analyse des trois bacs est détaillée pour expliquer quel défi est présent dans chaque bac. Ainsi, dans les bacs à ordures, le défi principal est les sacs et pellicules de plastiques qui seraient habituellement recyclables. Ensuite, dans le bac de recyclage, la matière résiduelle incorrecte trouvée en plus grande quantité est les sacs non ensachés. Finalement, pour le bac de compostage, il est analysé plus selon s'il est utilisé ou pas et il n'y a qu'un faible pourcentage de matières incorrectes à l'intérieur.

Au contraire, certains déchets n'ont pas été trouvés en grande quantité dans les bacs, ce qui est positif. Par exemple, le verre était dans très peu de bacs à ordures, et les CRD ainsi que les RDD étaient peu dans le recyclage.

Ces informations mènent la brigade verte à faire plusieurs recommandations. Ainsi, il est proposé de rendre l'information plus accessible en ayant un aide-mémoire plus complet sur le calendrier des collectes. De la sensibilisation plus précise est aussi recommandée, telle l'information sur les pellicules de plastique, ce qui doit se retrouver dans le compost et la séparation des matières résiduelles dans le recyclage.

Table des matières

Introduction.....	1
Mise en contexte.....	1
Les principaux défis pour chaque bac	3
Le bac à ordures	3
Matières compostables.....	4
Matières recyclables.....	5
Matières n'allant pas dans les bacs à ordures	5
Le bac de recyclage	7
Matières compostables.....	7
Plastiques non recyclables	8
Matières collectées dans les points de dépôt.....	10
Le bac de compostage.....	11
Utilisation du bac municipal.....	11
Matières refusées dans le bac de compostage	12
Recommandations.....	13
Un nouvel aide-mémoire.....	13
Les sacs et pellicules de plastique	14
Les résidus domestiques dangereux (RDD).....	14
Les matières acceptées dans le bac de compostage.....	15
Les plastiques non numérotés	15
La séparation des déchets.....	15
Conclusion	16
ANNEXE A	18
ANNEXE B	19
ANNEXE C	20
ANNEXE D	21
ANNEXE E.....	22
ANNEXE F.....	26
ANNEXE G	27
ANNEXE H	28
ANNEXE I.....	31
ANNEXE J	32

Liste des figures

Figure 1.....	4
Figure 2.....	5
Figure 3.....	6
Figure 4.....	8
Figure 5.....	9
Figure 6.....	10
Figure 7.....	11
Figure 8.....	12

Introduction

Durant les dernières années, la municipalité du Canton de Saint-Camille a fait certains changements lorsqu'il est question de la gestion des matières résiduelles. En 2019, les bacs de compostage municipaux ont été remis à chaque résidence et commerce du territoire. Ainsi, tous les citoyens ont maintenant accès à la cueillette des matières organiques. Ensuite, 2021 est la première année où la cueillette des bacs à ordures se fait mensuellement durant toute l'année. Cela est un changement important, puisque l'année précédente, la collecte se faisait de manière bimensuelle durant les mois d'été. À la suite de ses changements, il est important d'évaluer le niveau de connaissance des citoyens lorsqu'il est question du tri des matières résiduelles. Effectivement, après ces modifications et pour faciliter les progrès futurs, les citoyens présents sur le territoire doivent partager le même niveau de connaissance. C'est pourquoi la visite du territoire pour la caractérisation des bacs est une activité importante. En sachant ce qui se trouve dans les bacs, il est possible de comprendre les défis présents chez les citoyens et de travailler sur de la sensibilisation future.

Mise en contexte

La caractérisation des bacs à ordures, recyclage et compostage de la municipalité du Canton de Saint-Camille a débuté le 5 juillet et s'est terminée le 28 juillet. Dans le but de faire les 242 résidences du territoire efficacement, la caractérisation était faite surtout le lundi et mardi, puisque la collecte des matières résiduelles se fait le mercredi et le jeudi durant tout le mois. L'analyse des bacs sur le territoire a été faite par Marianne Paquet, stagiaire au baccalauréat en environnement, qui constituait la brigade verte.

Avant la caractérisation, un publipostage qui est présent en Annexe A, a été envoyé aux citoyens de la municipalité. Celui-ci a permis d'annoncer l'analyse des bacs et d'expliquer la procédure utilisée pour celle-ci. Un rappel à ce sujet a aussi été publié sur la page Facebook de la municipalité (Annexe B) et une publication a été mise dans le bulletin municipal du mois de juillet (Annexe C). Ce partage d'information a permis de s'assurer que les citoyens de la municipalité soient prêts à

recevoir la visite de la brigade verte et qu'ils puissent contacter le bureau municipal à l'avance s'ils avaient des questions ou des oppositions quant à cette visite.

En arrivant à une résidence, la première étape était de savoir si les citoyens étaient présents. Cela permettait de s'assurer qu'ils étaient d'accord avec l'analyse de leur bac et leur permettait d'être présents pour que la brigade verte réponde directement à leurs questions concernant le tri des matières résiduelles. De plus, cela était important sur un point de vue sécuritaire, puisque les résidents pouvaient alors rediriger directement Marianne aux bacs et dans certains cas, rentrer leurs chiens ou s'assurer qu'ils soient attachés.

Plusieurs feuilles étaient remplies lors de la caractérisation. Pour commencer, lorsque les bacs étaient observés, des feuilles trois voies étaient remplies, les catégories présentées sur chacune des feuilles sont présentées en annexe D. Celles-ci ont été modifiées pour mieux représenter ce qui est retrouvé dans les bacs à partir d'anciennes feuilles utilisées par Benois Bissonnette, ancien chargé de projet en matières résiduelles de la MRC des Sources. Les adresses à visiter ont été marquées à l'avance sur les feuilles, ce qui a permis de s'assurer que toutes les résidences seraient visitées et de réduire le temps passé à annoter l'information. Les adresses résidentielles et agricoles ont été séparées, ce qui a permis de faciliter le suivi avec les agriculteurs.

Les autres fiches remplies sont celles remises aux citoyens, elles sont présentes en annexe E. Il y a quatre fiches, soit une félicitant le citoyen de son bon tri ainsi que trois rappelant les informations de tris pour le bac à ordures, le bac de recyclage et le bac de compostage respectivement. Elles ont été créées en suivant les instructions de bases données par l'ancien chargé de projet en matières résiduelles de la MRC des Sources, puis en ajoutant de l'information selon la réalité et les défis de la municipalité. Elles étaient remises en main propre ou dans la boîte aux lettres du citoyen lorsque celui-ci était absent. Pour s'assurer de passer l'information nécessaire, les déchets retrouvés dans les bacs et n'y allant pas étaient cochés sur les feuilles et l'information pertinente était soit ajoutée à la main ou encadrée sur la fiche. Les fiches étaient parfois remises même si la brigade verte considérait que le tri était fait de la bonne manière si le citoyen les demandait ou si de l'information pertinente y était présente. Par exemple, certaines personnes éprouvaient des problèmes avec une grande quantité d'insectes dans leur bac de

compostage ou de poubelle, donc l'information pour contrer les odeurs et les insectes présents sur les fiches de rappel du compost était alors utile.

La dernière feuille d'information remise lors de la caractérisation était une brochure remise aux agriculteurs du territoire. Celle-ci se retrouve en Annexe F. Puisqu'un accompagnement était demandé avec les citoyens créant des déchets agricoles dans la municipalité, l'analyse de leurs bacs a été faite en même temps que le reste du territoire. De l'information de bases plus centrée sur les déchets agricoles leur était alors remise avec les fiches expliquées précédemment. Dans la plupart des cas, les propriétaires étaient présents et l'accompagnement s'est fait directement. S'ils n'étaient pas présents, la brigade verte leur a laissé le dépliant et un mot leur conseillant d'appeler au bureau municipal si un accompagnement était requis.

Les principaux défis pour chaque bac

Les feuilles trois voies ont permis d'annoter les matières résiduelles n'allant pas dans les bons bacs. Elles n'ont pas été utilisées pour marquer ce qui était au bon endroit, donc les données mises en évidence font ressortir les défis et les points négatifs de chaque bac plutôt que les points positifs. Il est tout de même important de comprendre que si, par exemple, 30% des résidences ont un déchet au mauvais endroit, cela signifie que 70% des résidences n'avaient pas ce déchet dans le bac ou qu'il était au bon endroit lors de la caractérisation.

Chaque bac a des défis particuliers. De plus, les contenus des bacs peuvent changer au fil du temps et des saisons. Par exemple, puisque la caractérisation s'est faite durant des périodes de fortes chaleurs durant l'été, certains bacs de compost étaient vides puisque les citoyens laissaient leurs matières compostables dans le congélateur pour éviter les odeurs.

Le bac à ordures

Sur les 242 résidences visitées, 267 bacs à ordures ont été analysés, 5 résidences n'avaient pas de bac et 8 résidences avaient des bacs inaccessibles parce qu'ils étaient à l'intérieur ou introuvables. Les matières résiduelles retrouvées dans le bac à ordures sont séparées en trois catégories, soit les matières compostables, les déchets recyclables ainsi que les déchets acceptés à l'écocentre ou au bureau municipal. À la fin de la caractérisation, 116 feuillets de rappel ont été remis, ainsi 48% des résidences en ont reçu un.

Matières compostables

La première catégorie de matières résiduelles trouvées dans les bacs à ordures est les déchets compostables. Les mouchoirs sont ceux trouvés en plus grande quantité dans le bac, avec 36,4% des résidences en ayant dans le bac noir. Par la suite, la nourriture a été trouvée dans les ordures de 21,1% des résidences et le bois dans 13,6%. Le bois est compostable seulement dans certains cas. Il est important qu'il soit petit pour se décomposer rapidement. Selon le calendrier des collectes de la municipalité, la branche ou la planche mise au compost doit avoir un diamètre inférieur à 1 cm. Lorsque du bois était retrouvé dans le bac à ordures, il était donc expliqué que les petites branches sont acceptées dans le compost, mais que si elles sont plus grandes, elles peuvent être accumulées et apporter à l'Écocentre, qui les amasse gratuitement. Les résidus de jardin ainsi que le papier et carton souillé ont été découverts dans un moins grand nombre de résidences, soit respectivement 5,3% et 6,6%. La litière et les crottes de chien n'étaient pas des catégories dans la feuille trois voies, mais ce sont aussi des matières compostables et ceux-ci ont été retrouvés respectivement dans environ 2% des bacs.

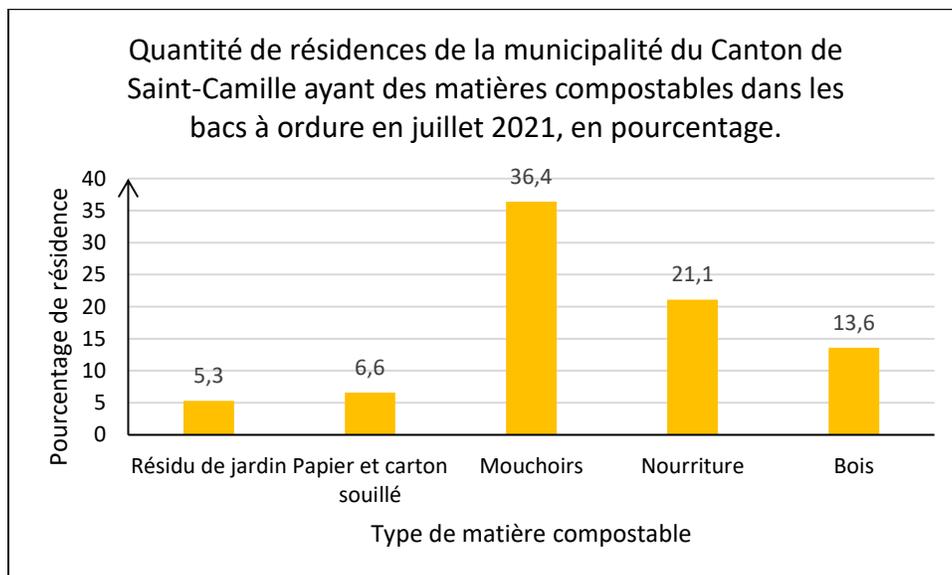


Figure 1

Matières recyclables

La catégorie suivante est composée des matières recyclables retrouvées dans le bac à ordures. Les sacs et pellicules de plastiques ainsi que le papier et carton sont les deux déchets retrouvés en plus grande quantité dans les bacs des résidences de la municipalité. Ces deux catégories de matières résiduelles étaient respectivement dans 33,5% et 32,6% des bacs à ordures des citoyens. Le plastique numéroté, à l'exception du numéro 6, était retrouvé dans 28,9% des cas, le métal dans 19,1% des cas et le verre est la matière la moins retrouvée avec 4,1%.

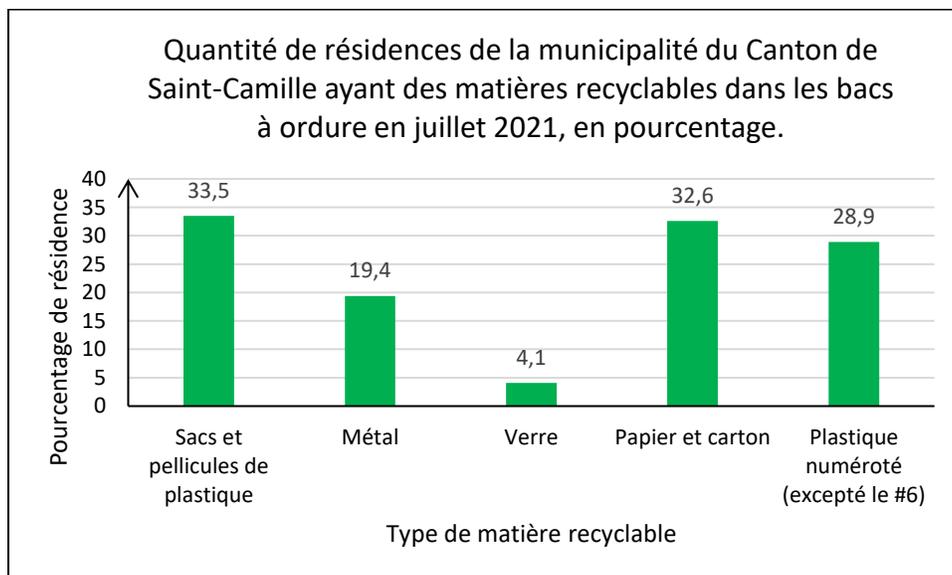


Figure 2

Les sacs et pellicules de plastiques sont les matières les plus difficiles à classer pour certains citoyens. Lorsque possible, la brigade verte a donné des trucs et astuces pour différencier les pellicules de plastiques recyclables et celles ne l'étant pas. Ce serait intéressant de faire une publication pour expliquer ces différences à l'ensemble des citoyens de la municipalité.

Matières n'allant pas dans les bacs à ordures

Cette catégorie est plus vaste. Elle comprend les déchets récupérés à des points de dépôts, les produits dangereux et les produits qui peuvent être réutilisés ou donner. Ces produits ont été retrouvés en plus petite quantité dans les bacs que la plupart des matières compostables et

recyclables. Cependant, il est tout de même important de les souligner puisque plusieurs points de dépôts sont disponibles pour les citoyens et ils ne sont pas tous bien connus.

Ainsi, le textile a été retrouvé dans les bacs de 11,1% des résidences et le CRD dans 9,5% de ceux-ci. Ces matières, ainsi que les fils électriques (2,5%) et les ampoules (1,7%) sont acceptés à l'écocentre. Par la suite, 6,2% des résidences avaient des objets réutilisables dans les bacs noirs. Les contenants d'huiles usées retrouvés dans les bacs de 4,5% des résidences et les pots de peinture dans 1,2% sont acceptés à la municipalité. Finalement, 3,3% des résidences avaient des canettes consignées dans les bacs noirs. Celles-ci peuvent être apportées à l'épicerie Sonia, sur la rue Desrivières, ou à n'importe quel autre point de dépôt du territoire.

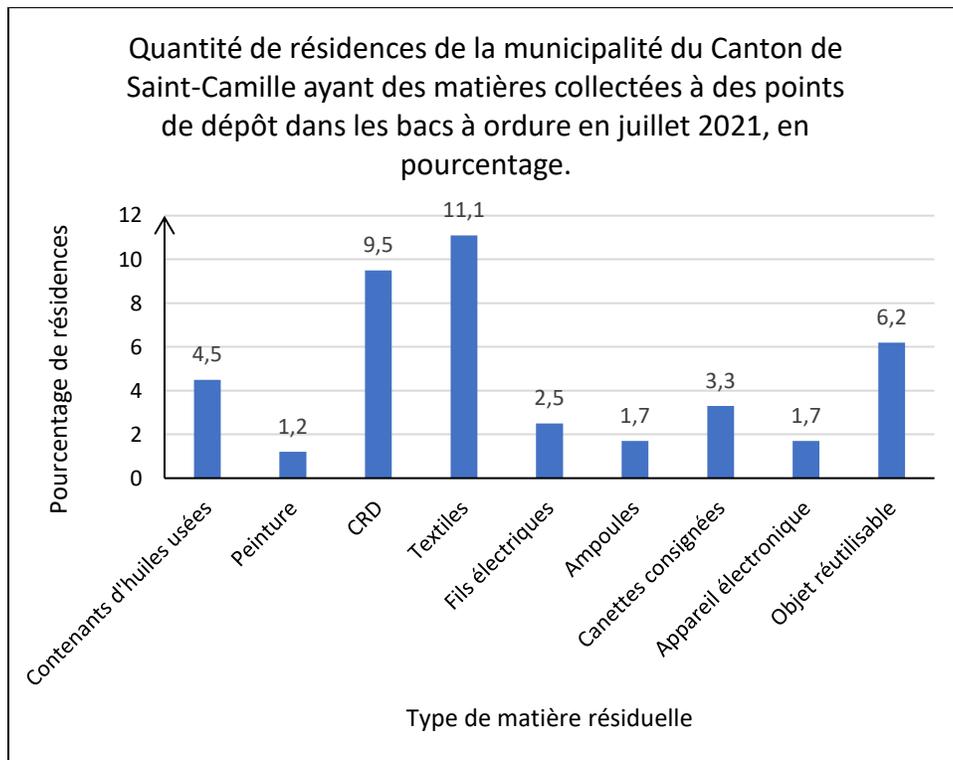


Figure 3

Il est important de promouvoir l'utilisation de plus que seulement les trois bacs lorsqu'il est temps de traiter les matières résiduelles. Il est parfois difficile pour les citoyens de se renseigner sur les matières résiduelles acceptées dans les points de dépôt du territoire, surtout lorsqu'ils n'ont

pas accès à internet, c'est pourquoi la brigade verte recommande d'ajouter des catégories sur la feuille aide-mémoire au dos du calendrier des collectes remis chaque année. Le calendrier actuel se trouve en Annexe G et des exemples de calendrier se trouvent en Annexe H.

De plus, quelques citoyens avaient des questions concernant des résidus domestiques dangereux (RDD) qui ne sont pas acceptés à la municipalité. Un exemple qui est ressorti quelquefois est un bidon d'essence brisé. La brigade verte a pu confirmer avec l'écocentre que ceux-ci font partie des RDD récupérés à cet endroit. Ce serait intéressant de partager des informations plus explicites sur quels RDD sont acceptés à quel endroit. Par exemple, sur le site internet de la municipalité, il pourrait y avoir une section sur les RDD qui explique ce qui est accepté à la municipalité et ce qui peut être amené à l'écocentre. Dans ce cas-ci, il faudrait donc discuter avec l'écocentre pour s'assurer de transmettre des informations justes et précises pour les citoyens du Canton de Saint-Camille.

Le bac de recyclage

Parmi les résidences du territoire du Canton de Saint-Camille, 247 bacs de recyclage ont été analysés, 9 résidences n'avaient pas de bacs et 12 avaient des bacs inaccessibles, et ce, soit parce qu'ils étaient à l'intérieur ou puisqu'ils étaient introuvables. Parmi les 242 résidences dont les bacs ont été analysés, 71 ont reçu le rappel, soit environ 30%. L'analyse des matières résiduelles trouvées dans ces bacs a été faite en séparant les déchets en trois catégories, soit les matières compostables, les plastiques non recyclables ou les matières résiduelles n'allant dans aucun des trois bacs.

Deux catégories de matières résiduelles bien classées ont été prises en note lors de l'analyse des bacs verts. Premièrement, selon ce qui a été vu dans les bacs, 8,3% des résidents font des sacs à sacs. Ensuite, 3,7% des résidents avaient des sacs de canettes près de leurs bacs, ce qui peut être motivant pour faire un meilleur tri.

Matières compostables

Il est important d'éviter le plus possible de mettre des matières compostables dans le recyclage. En plus d'avoir une grande chance de contaminer les autres matières recyclables, les matières résiduelles comme la nourriture peuvent être dangereuses pour la santé des travailleurs s'occupant de la réception des matières et de leur inspection. Ces matières sont retrouvées en

faible quantité dans les bacs, la nourriture était présente dans les bacs de 4,5% des résidences et les résidus de jardin dans 0,4% de celles-ci. Les cartons souillés et les mouchoirs étaient plus présents, avec 9,5% et 8,3%. Malgré ces faibles pourcentages, il est important de tout de même descendre ces quantités. Pour ce faire, il pourrait être intéressant de rappeler de bien rincer les contenants et de retirer la nourriture de ceux-ci avant de les mettre au recyclage. Effectivement, des plastiques non rincés par exemple, des contenants de beurre d'arachides ou de mayonnaise, ont été retrouvés dans les bacs de 9,5% des résidences. De ce fait même, expliquer que les cartons souillés et les mouchoirs doivent être mis au compost serait intéressant, puisque ce n'est pas tout le monde qui est au courant.

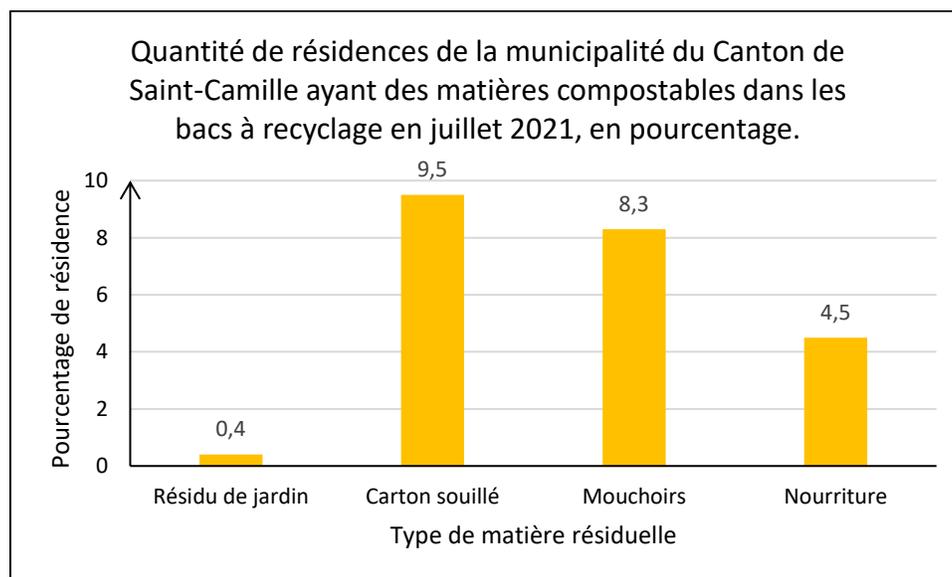


Figure 4

Plastiques non recyclables

Cette catégorie de matières résiduelles retrouvées dans le bac de recyclage est mélangeante pour certains, puisqu'elle est composée de différents plastiques. La brigade verte, lorsque le citoyen était présent, c'est assurer de bien expliquer la différence entre les plastiques acceptés au centre de tri et ceux allant à l'enfouissement. Un mot sur ces plastiques mis sur les réseaux sociaux ou dans le bulletin municipal pourrait être un bon rappel à faire par exemple, une fois chaque année, pour s'assurer que les citoyens aient toujours l'information à porter de main.

Les deux matières les plus retrouvées dans les bacs des citoyens sont les sacs et pellicules de plastiques non ensachés avec 29,3% des résidences ainsi que les plastiques non numérotés ou #6 dans 18,6% de celles-ci. Par la suite, les emballages de biscuit, crousille ou bonbon étaient dans les bacs de 10,7% des résidences, puis la styromousse dans 9,5% et les plastiques tissés ou les filets dans 4,1%. Les plastiques trouvés en moins grande quantité, avec seulement 1,7% des résidences en ayant dans ses bacs, sont les sacs de céréales.

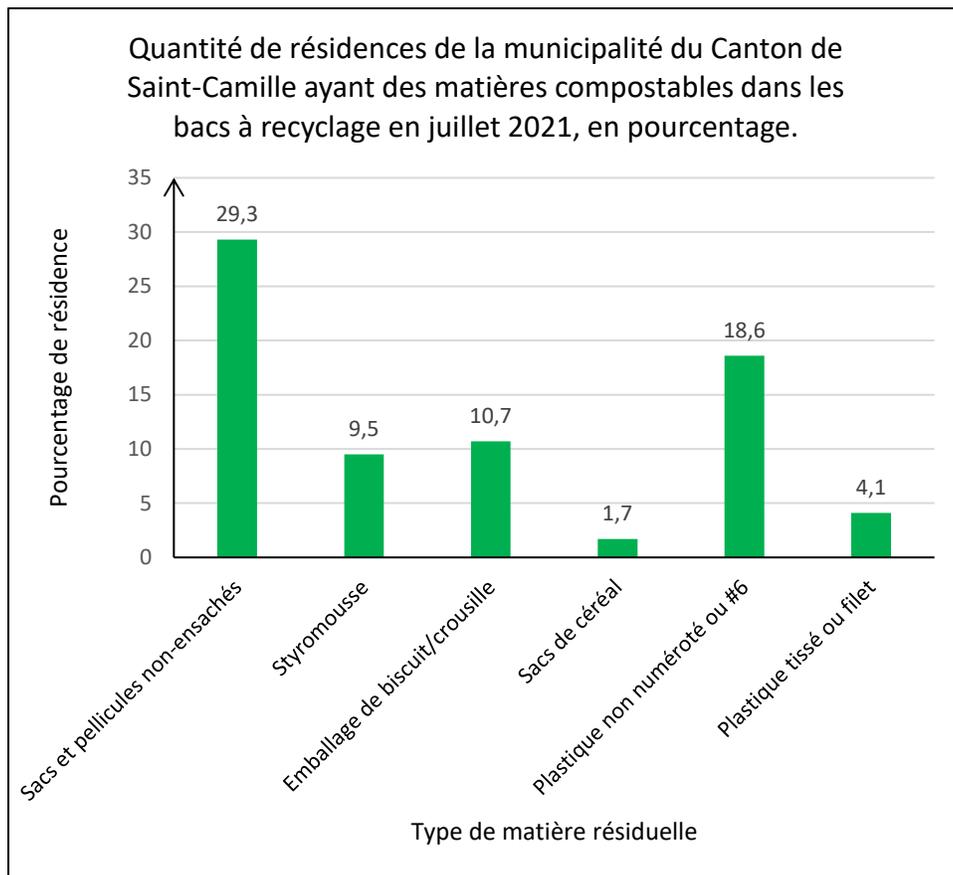


Figure 5

Une problématique mise de l'avant durant la caractérisation est la séparation des déchets. Par exemple, une barque de plastique pour champignon qui a encore la pellicule de plastique entourée autour. Un autre exemple serait une boîte de tarte qui a l'assiette d'aluminium toujours à l'intérieur. Cependant cela n'a pas été quantifié, puisque ce n'est pas un déchet en particulier

qui est problématique. Ce serait important à rappeler aux citoyens de séparer les déchets dans le recyclage, puisque cela rend le tri des matières résiduelles plus difficile au centre de tri.

Matières collectées dans les points de dépôt

Lors de la caractérisation, peu de matières acceptées dans différents points de dépôt ont été trouvées. Les canettes consignées, bien qu'acceptées au recyclage, ont plus de chance d'être recyclées si elles sont amenées directement à un point de dépôt telle une épicerie et elles étaient présentes dans les bacs de 13,6% des résidences. Par la suite, les produits de construction-rénovation-démolition (CRD), les résidus domestiques dangereux (RDD) et les textiles qui sont acceptés à l'écocentre ont été trouvés respectivement dans les bacs de 0,8%, 2,1% et 1,2% des résidences. Finalement, les objets réutilisables qui peuvent être donnés ou vendus étaient dans les bacs de 0,8% des résidences.

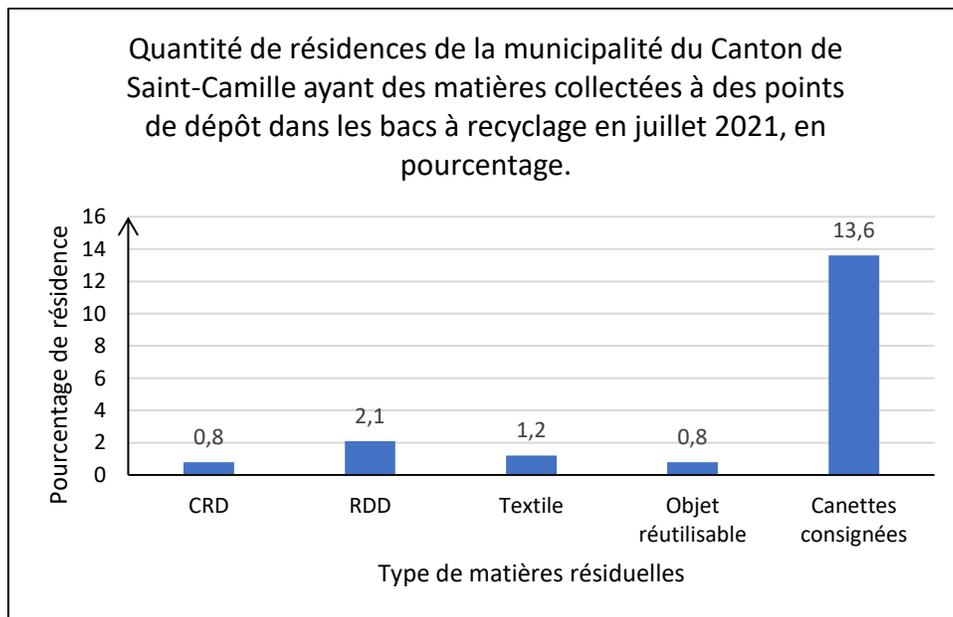


Figure 6

Le bac de compostage

Le bac de compostage a été remis aux citoyens de la municipalité durant l'année 2019, il est donc utilisé que depuis récemment. Cependant, une grande partie de la communauté utilisait déjà des bacs de compostage individuels pour leurs jardins. Ainsi, les bases de l'utilisation du bac sont connues, mais il est difficile pour certains d'intégrer l'utilisation du bac brun et d'y mettre des items comme les mouchoirs, les cartons souillés et la litière dans celui-ci. L'analyse des bacs s'est donc faite en deux parties. Pour commencer, il était important de savoir quelle proportion de la population utilise réellement son bac brun. Par la suite, le contenu des bacs a été analysé.

Utilisation du bac municipal

Lors de la caractérisation, 233 bacs ont été analysés. La majorité des citoyens de la municipalité, soit 76,9% utilisent leur bac brun, que ce soit seul ou en parallèle avec leur bac de compostage personnel. Le 12,8% dont l'information n'est pas disponible signifie que la brigade verte a visité ces propriétés, mais n'a pas pu trouver les bacs bruns et personne n'était présent sur les lieux pour la pointer dans la bonne direction. Ainsi, il est impossible de dire si ces résidences ont un bac et s'il y est utilisé. Une majorité des 9,9% n'utilisant pas le bac brun ont un bac personnel ou une fosse de fumier à la ferme.

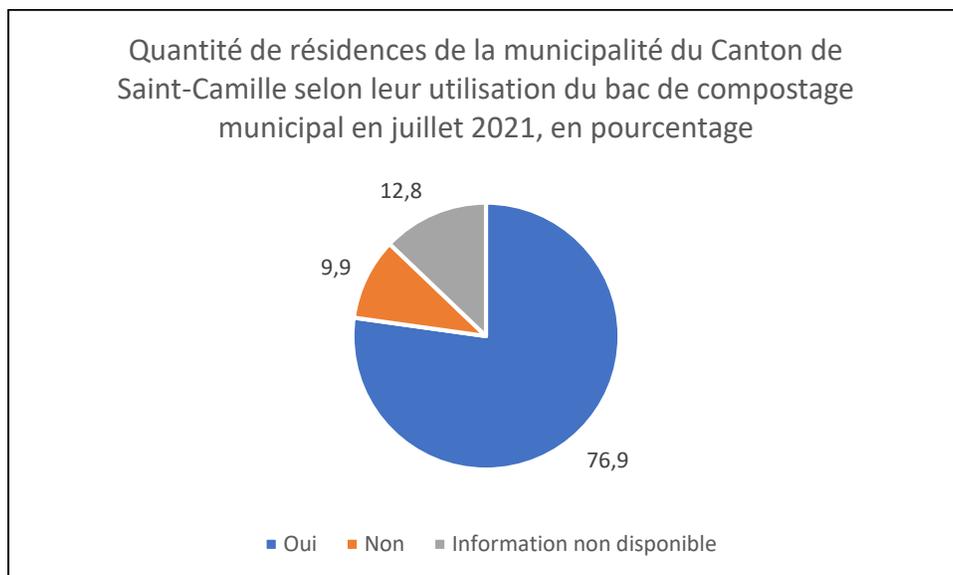


Figure 7

Matières refusées dans le bac de compostage

L'été est la saison où le bac de compostage est le plus utilisé puisque c'est la température idéale pour le jardinage et il n'y a pas de craintes que les matières résiduelles gèlent dans le bac comme c'est le cas l'hiver. Cette grande utilisation fait en sorte qu'il y a des matières résiduelles non organiques, tel le plastique, qui se retrouvent dans le bac brun. Il est important de faire un bon tri du bac de compostage, puisque des particules de plastiques ou de métal peuvent contaminer les sols si le compost est étendu.

Les matières trouvées en plus grande quantité dans le compost sont les sacs et les matières de plastiques, qui étaient dans les bacs de 7,4% des résidences. Ensuite, plusieurs matières résiduelles étaient présentes dans seulement 0,4% des résidences, soit les couches et serviettes hygiéniques, les animaux morts, les bouchons de liège, le verre et les sacs oxobiodégradables. Finalement, les branches de plus de 1 cm de diamètre étaient présentes dans 2,5% des cas, les métaux et les gros cartons non souillés étaient respectivement dans 1,7% et la styromousse dans 0,8%.

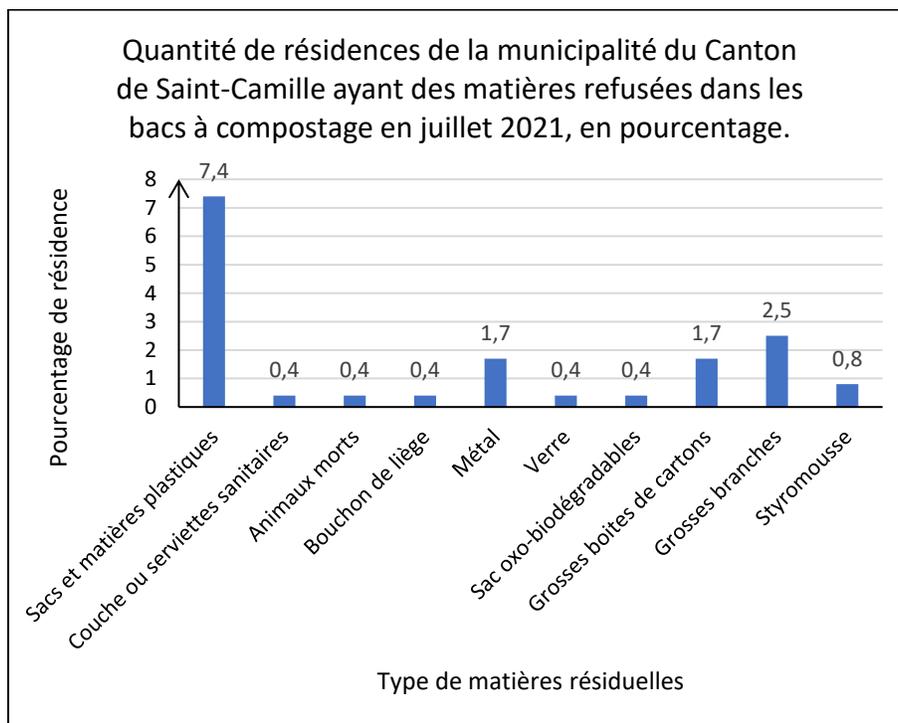


Figure 8

À la suite de la visite des résidences, la brigade verte a confirmé avec la MRC des Sources que les animaux morts ne vont pas au compost. Cela en va de la santé des employés qui travaillent au tri des matières compostables. Ainsi, ils doivent être enterrés, ramassés par une compagnie spécialisée ou, s'ils sont en petite quantité, jetés dans le bac aux ordures dans un sac scellé.

Recommandations

Plusieurs recommandations ont déjà été mises dans les pages précédentes, cependant il serait intéressant d'expliquer comment exactement les mettre en place et pourquoi elles sont pertinentes.

Un nouvel aide-mémoire

Il serait intéressant d'ajouter des informations sur l'aide-mémoire remis au dos du calendrier de collecte. Dorénavant, les citoyens de la municipalité du Canton de Saint-Camille ont accès à l'écocentre ainsi, ce serait intéressant de rappeler que les trois bacs sur roues ne sont pas la seule option lorsqu'il est question du tri des matières résiduelles. L'écocentre est un service accessible, même s'il est nécessaire de se déplacer pour s'y rendre, qui offre un grand nombre d'options supplémentaires pour récupérer les déchets. Par exemple, le métal, le bois, les roues et les meubles y sont repris, ce qui permet de réduire l'accumulation de gros déchets dans les bacs et chez les citoyens. En plus de ceux-ci, les ampoules, les RDD, les CRD et les produits électroniques peuvent aussi y être apportés.

La municipalité aussi offre un service de collecte de matières résiduelles, comme les crayons, l'huile à moteur et les pots de peinture. Finalement, sur le territoire de la MRC des Sources, il y a aussi des friperies qui peuvent récolter les objets n'étant plus utilisés et leur offrir une deuxième vie.

En mettant en évidence ces autres points de collectes, les citoyens pourront trouver l'information à leur sujet plus rapidement et seront portés à les utiliser plus fréquemment, surtout si l'information sur ce qui est accepté est claire et précise. Plusieurs grandes villes, tel Montréal et Sherbrooke utilisent déjà ce concept, ces exemples sont en Annexe H.

Les sacs et pellicules de plastique

La première recommandation de sensibilisation concerne les sacs et pellicules de plastiques. Ceux-ci font partie des matières résiduelles les plus difficiles à classer, et ce, même pour la personne la plus informée. Lorsqu'il est question des sacs et pellicules de plastiques, il est important de discerner ceux qui sont recyclables et ceux qui ne le sont pas. Pour ce faire, il est possible de prendre le plastique à deux mains, en le mettant entre le pouce et l'index. Ensuite, il faut essayer d'étirer le plastique. S'il s'étire (par exemple, un sac de pain ou les emballages de papier de toilette), il est recyclable et s'il se casse plutôt que de s'allonger (comme certains emballages de fromage ou de biscuit), il faut regarder s'il a un logo de recyclage ainsi qu'une numérotation. S'il se casse et n'est pas numéroté, il va aux ordures. Cette information est présente sur le site de Recup-Estrie, <http://www.recupestrie.com/comment-recycler-plastique-souple-questions-frequentes/>.

Il est important ensuite de mettre les pellicules de plastique dans un sac à sac transparent, pour qu'il soit possible de savoir rapidement ce que le sac contient, puisque cela assure le bon tri des matières. En plus de cela, ensacher ses sacs protège les machines aux centres de tri, puisque les pellicules de plastiques sont minces et restent facilement prises dans les machines. Lorsque les machines sont coincées, au mieux, le tri est ralenti, au pire, la machine se brise.

Cette information est donc importante à transmettre aux citoyens, pour les sensibiliser aux réalités du tri actuel. Il serait intéressant de donner ses trucs et astuces sur les réseaux sociaux ou dans le bulletin municipal. Un exemple de publication possible se trouve en Annexe I.

Les résidus domestiques dangereux (RDD)

Comme mentionné plus haut, les contenants d'essences et plusieurs autres matières utilisées couramment sont considérés comme des résidus domestiques dangereux, mais ils ne sont pas ramassés par la municipalité. Selon l'information de l'écocentre de Val des Sources, ils acceptent les « produits domestiques dangereux (toxique, base, acide, etc.) ». Ainsi, dans l'information sur les RDD de la section matières résiduelles du site internet de la municipalité, il serait intéressant de marquer quels produits domestiques dangereux sont acceptés à la municipalité et ce qui est accepté à l'écocentre. Pour l'instant, l'information présente dans cette section explique simplement ce qu'est un RDD.

Les matières acceptées dans le bac de compostage

Il serait intéressant de rappeler les matières qui sont acceptées dans le bac de compostage. La quasi-totalité des bacs analysés dans le cadre de la caractérisation contenait de la nourriture et des résidus de jardinage. Cependant, les citoyens sont moins portés à mettre des matières comme la litière, les cartons souillés (style boîte de pizza), les mouchoirs et les crottes de chien dans le compost. C'est donc quelque chose qui pourrait être publié dans un bulletin municipal ou dans des publications sur les réseaux sociaux.

En plus de cette information, la publication de trucs et astuces pour réduire les odeurs et la quantité d'insectes durant l'été et éviter le gèle lors de l'hiver pourrait être utile pour une plus grande utilisation des bacs de compostage.

Les plastiques non numérotés

Autre que les sacs et pellicules de plastiques, les plastiques rigides sont les matières résiduelles les plus difficiles à classer dans le bon bac. C'est pourquoi un rappel de ce qui est accepté dans le bac de recyclage lorsqu'il est question des plastiques est intéressant. Les plastiques numérotés sont tous acceptés dans le bac de recyclage, sauf le numéro six. Cependant il est important de les rincés correctement avant de les y mettre. D'autres plastiques rigides sont acceptés, la liste de Recyc-Québec est présente en Annexe J.

Si un rappel est fait sur les réseaux sociaux ou dans le bulletin municipal, il serait aussi intéressant de préciser que les contenants de styromousses ne sont pas acceptés au recyclage. Effectivement, ceux-ci vont aux ordures.

La séparation des déchets

Il serait pertinent de rappeler à tous l'importance de séparer les différentes matières dans le bac de recyclage. Puisque ces déchets se rendent au centre de tri, il est primordial que les pellicules de plastiques ne soient pas collées à du carton ou que les assiettes d'aluminium ne soient pas dans des boîtes fermées. Bien sûr, les matières qui sont les mêmes, comme les sacs et les pellicules de plastiques ainsi que le papier déchiqueté, doivent au contraire être toutes mises dans le même sac. De plus, les sacs utilisés dans ces cas-ci doivent être transparents, puisque les

sacs opaques ont plus de chance d'être directement jetés à leur arrivée au centre de tri, puisqu'il est impossible de savoir ce qu'ils comportent.

Plusieurs autres publications permettront de sensibiliser les citoyens et d'ajouter de l'information pertinente dans les prochains mois. Celles-ci seront préparées par l'équipe municipale et permettront de répondre à des questions plus actuelles et saisonnières. Ainsi, la brigade verte n'offrira pas plus de recommandations précises pour les sensibilisations possibles pour l'instant, puisque les recommandations sont basées sur ce qui a été vu dans les bacs durant le mois de juillet. Les publications ponctuelles pourront répondre à des questions telles qu'« où est-ce que je mets mes vieilles guirlandes ? » ainsi que « comment est-ce que je peux utiliser mon bac de compostage sans qu'il gèle durant l'hiver ».

Conclusion

En résumé, la caractérisation des bacs à ordures, recyclage et compostage a permis à la brigade verte de faire une sensibilisation individuelle avec les citoyens de la municipalité en plus de compiler les données sur ce qui a été retrouvé dans les bacs. Cette caractérisation s'est faite durant le mois de juillet et 242 résidences ont été visitées. Le plus grand défi mis en valeur lors de cette analyse est le tri des sacs et pellicules de plastique, que ce soit dans le bac à ordures ou dans le bac de recyclage. Par la suite, le papier et le carton retrouvés dans le bac à ordures et les plastiques non numérotés ou numéro 6 dans le bac de recyclage sont aussi un défi important pour la municipalité. Finalement, même s'ils ne sont pas trouvés en aussi grande quantité, il serait important de partager de l'information plus précise sur les grosses branches dans les ordures et le compost ainsi que sur les différents produits domestiques dangereux.

Tout de même, plusieurs matières résiduelles sont plutôt bien classées. Par exemple, il y a très peu de matières allant à l'écocentre dans les bacs de recyclage, les bacs de compost sont utilisés chez une grande majorité des citoyens et il y a très peu de résidu de jardin aux poubelles. Ces données ont mené la brigade verte à faire plusieurs recommandations, tel le changement de l'aide-mémoire du calendrier de collecte et diverses sensibilisations.

Il est parfois difficile de faire le tri des matières résiduelles et de trouver les instructions nécessaires pour cela. Bien sûr, il y a des outils disponibles pour transmettre l'information nécessaire, comme la section matières résiduelle du site de la Municipalité, l'outil « Ça va où » de Recyc-Québec ou la section de l'écocentre sur le site internet de Val-des-Sources. Cependant, chercher les renseignements peut parfois s'avérer long et fastidieux, ce qui est décourageant. La brigade verte est ainsi contente d'avoir pu rencontrer les citoyens pour s'assurer de partager l'information nécessaire. Lorsqu'il est question de changer ses habitudes de tri des matières résiduelles, l'important est de continuer de se poser des questions et de trouver des astuces qui marchent pour soi. La brigade verte tient à remercier l'accueil qu'elle a reçu lors de ses visites et vous souhaite une bonne continuation.

ANNEXE A

CARACTÉRISATION DES BACS

Au cours des prochaines semaines, l'analyse des bacs à ordures, de recyclage et de compostage sera faite par la brigade verte.



Cette caractérisation permettra de définir les habitudes des citoyens de la Municipalité du canton de Saint-Camille en matière de tri des matières résiduelles.

À la suite de cette visite, de l'information sera remise au propriétaire de la résidence pour expliquer les résultats de l'analyse des bacs. **Cette caractérisation est faite avant tout dans le but d'informer et de sensibiliser les citoyens à un meilleur tri des matières résiduelles.** Cela permettra de travailler ensemble pour réduire la quantité de déchets se retrouvant dans les centres d'enfouissement.



Marianne Paquet, étudiante au baccalauréat en études de l'environnement, procèdera à la caractérisation avec l'autorisation de la Municipalité. Il lui fera plaisir de vous rencontrer et de discuter avec vous.

Pour toute question,
communiquez avec l'équipe
de la Municipalité



Municipalité canton de
SAINT-CAMILLE

infosaint-camille.ca
819 828-3222, poste 102
saint-camille.ca

À PRENDRE EN NOTE:

- Si les bacs ne sont pas au chemin, la responsable cognera à la porte pour demander l'accès aux résidents.
- S'il n'y a personne sur les lieux, l'analyse sera tout de même faite dans le respect de la propriété.
- La visite se fera aussi en respectant les mesures sanitaires en vigueur.
- Les visites débuteront le **5 juillet** et se poursuivront durant tout le mois de juillet.

CARACTÉRISATION DES BACS

Rappel

Au cours des prochaines semaines, l'analyse des bacs à ordures, de recyclage et de compostage sera faite par la brigade verte.

Détails dans la publication



ANNEXE C

LA BRIGARDE VERTE FAIT SA TOURNÉE

Notre brigade verte a commencé son travail de **caractérisation des bacs de matières résiduelles**! Marianne Paquet, étudiante au baccalauréat en études de l'environnement, circulera sur le territoire de Saint-Camille pour effectuer une **analyse du contenu des différents bacs**.



Cette caractérisation permet de définir les habitudes de tri des matières résiduelles des citoyens et citoyennes de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

À la suite de la visite, de l'information vous sera remise pour expliquer les résultats de l'analyse des bacs. Il s'agit d'abord et avant tout d'un exercice d'éducation et de sensibilisation à un meilleur tri des matières résiduelles. L'objectif est de réduire la quantité de déchets se retrouvant dans les centres d'enfouissement.

À PRENDRE EN NOTE:

- Si les bacs ne sont pas au chemin, la responsable cognera à la porte pour demander aux résidents l'accès aux bacs.
- S'il n'y a personne sur les lieux et que les bacs sont accessibles, l'analyse sera tout de même faite dans le respect de la propriété.
- La visite se fera aussi en respectant les mesures sanitaires en vigueur.
- Les visites se tiendront durant tout le mois de juillet.
- La responsable a obtenu l'autorisation de la Municipalité pour procéder à une telle analyse.

Merci de votre habituelle collaboration

ANNEXE D

Catégories sur les feuilles 3 voit remplis par la brigade verte :

Ordure :

SECTEUR D'HABITATION
TYPE D'HABITATION
NB. DE BACS
NIVEAU DU BAC
RÉSIDUS DE JARDIN
BOIS
NOURRITURE
MOUCHOIRS
PAPIER ET CARTON SOUILLÉS
SACS ET PELLICULES PLASTIQUES
PLASTIQUE RIGIDE
PLASTIQUE NUMÉROTÉ(PAS #6)
PLASTIQUES AGRICOLES
PAPIER ET CARTON
VERRE
MÉTAL
PLASTIQUES AGRICOLES
CONTENANTS D'HUILES USÉES
PEINTURES
CRD
TEXTILES
APPAREILS ÉLECTRIQUES
OBJETS RÉUTILISABLES
MÉDICAMENTS
CANETTES CONSIGNÉES
FEUILLET BRAVO! DISTRIBUÉ
AUTRE

Recyclage :

SECTEUR D'HABITATION
TYPE D'HABITATION
NB. DE BACS
NIVEAU DU BAC
RÉSIDUS DE JARDIN
NOURRITURE
MOUCHOIRS
CARTON SOUILLÉ
SACS DE SACS
SACS ET PELLICULES NON-
PLASTIQUES TISSÉS ET FILET
PLASTIQUE NON NUMÉROTÉ OU #6
PLASTIQUE SOUILLÉ
SACS DE CÉRÉALES
EMB. BISC./CROUS./BONBONS
STYROMOUSSE
CRD
CONTENANT RDD
MORCEAUX DE BOIS
TEXTILES
APPAREILS ÉLECTRIQUES
OBJETS RÉUTILISABLES
CANETTES CONSIGNÉES
PUBISAC NON-VIDÉ
AUTRES
FEUILLET (B OU R)
AUTRE

Compost :

SECTEUR D'HABITATION
TYPE D'HABITATION
NB. DE BACS
UTILISATION DU BAC
NIVEAU DU BAC
SACS ET MATIÈRES PLASTIQUES
SACS OXO-BIODÉGRADABLES
VERRE
MÉTAL
BOUCHON DE LIÈGE
MÉGOTS DE CIGARETTES
ANIMAUX MORTS
COTONS-TIGES / OUATE
COUCHES/TAMPONS ET SERVIETTES
FEUILLES D'ASSOUPLISSANT
EMBALLAGE MULTIMATIÈRES
PAPIER CIRÉ
PAPIER ET CARTON SOUILLÉS DE
TEXTILES
FEUILLET (B OU R)
AUTRE

ANNEXE E



Rappel : Compost

Matières acceptées, bravo!

- Résidus alimentaires
- Cendres froides
- Matières de jardinage
- Mouchoirs de papier
- Papiers / cartons non cirés, souillés
- Litière d'animaux

Matières refusées

- Grosses branches
- Styromousse
- Papiers / cartons cirés
- Verre
- Mégots de cigarette
- Bouchons de liège
- Animaux morts
- Roches, pierres, gravier
- Matières recyclables
- Textile
- Médicaments
- Produits d'hygiène corporelle (couche, serviette hygiénique, tampon, coton-tige, pansement, etc.)
- Papiers, cartons ou textile imbibés d'huile, de peinture, de solvant ou d'autres matières dangereuses
- Sacs ou autres matières de plastique
- Sacs oxo-biodégradables
- Plantes exotiques envahissantes

Pour combattre les odeurs

- Nettoyer le bac à l'eau et au détergent ou avec une solution d'eau et de vinaigre blanc
- Faire des papillotes : emballer les restants dans du papier
- Placer le bac à l'ombre, surtout durant les périodes chaudes
- Saupoudrer du bicarbonate de soude ou de la chaux
- L'**herbicyclage** : Laisser le gazon coupé sur le sol
 - = réduit l'odeur et le poids du bac de compost
 - = se décompose en 1 ou 2 jours et agit en tant qu'engrais naturel

Notes: _____

- En 2020, à Saint-Camille, une moyenne de 110 tonnes de déchets par habitant étaient envoyées au site d'enfouissement.
- Durant la même année, 38 tonnes de compost par habitant a été amassé à Saint-Camille.

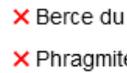
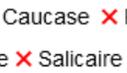
Choisir son sac

Les seuls sacs acceptés dans le bac à compostage sont les sacs en papier ou ceux certifiés compostables.



biodégradable ≠ compostable

Exemple de plantes exotiques envahissantes :

-  Berce du Caucase
-  Renoué japonaise
-  Phragmite
-  Salicaire pourpre



Sources : Ville de Québec, Naturosymbathie,

Le compost domestique ou municipal ?

Ils peuvent être utilisés en même temps

- Vous pouvez continuer de mettre les résidus alimentaires ainsi que les matières de jardinage dans votre bac de compost domestique.
- Les autres matières, qui ne se décomposent pas dans les mêmes conditions ou qui attirent facilement les animaux, peuvent aller dans le bac municipal (exemple: viande, coquilles d'œuf, papiers souillés, mouchoirs).

Pour plus d'information :

Contactez la Municipalité de Saint-Camille

85, rue Desrivères, Saint-Camille, QC J0A 1G0

Téléphone : 819-828-3222

Télécopieur : 819-828-3723

Courriel : info@saint-camille.ca



Rappel : Recyclage

Matières acceptées, bravo!

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Papiers / cartons | <input type="checkbox"/> Sacs dans un sac |
| <input type="checkbox"/> Contenants rincés | <input type="checkbox"/> Plastiques numérotés |
| <input type="checkbox"/> Assiettes et papiers d'aluminium | |
| <input type="checkbox"/> Contenants en verre, métal et plastique | |

- En 2020, à Saint-Camille, une moyenne de 110 tonnes de déchets par habitant étaient envoyées au site d'enfouissement.
- 36% de ce qui se retrouve dans le bac à ordures est de la matière potentiellement recyclable.

Matières refusées

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Papiers / cartons souillés | <input type="checkbox"/> Plastiques tissés et filets |
| <input type="checkbox"/> Morceaux de bois | <input type="checkbox"/> Plastiques #6 ou sans  |
| <input type="checkbox"/> Plastiques non-rincés | <input type="checkbox"/> Styromousse |
| <input type="checkbox"/> Piles ou batteries | <input type="checkbox"/> Ampoules |
| <input type="checkbox"/> Résidus de jardin | <input type="checkbox"/> Restants alimentaires |
| <input type="checkbox"/> Textile / vêtements | <input type="checkbox"/> Miroir, porcelaine, vaisselle |
| <input type="checkbox"/> Sacs / plastiques non ensachés | <input type="checkbox"/> Mouchoirs |
| <input type="checkbox"/> Emballages de croustilles / grignotines/bonbons | |
| <input type="checkbox"/> Papiers ou cartons imbibés d'huile, de peinture, de solvant ou d'autres matières dangereuses | |
| <input type="checkbox"/> Emballages multicouches (sac de nourriture d'animaux, boîte de carton avec fond métallique, etc.) | |

Les plastiques numérotés

- Les plastiques recyclables ont tous un numéro encadré d'un symbole , donc assurez-vous de mettre seulement ces plastiques dans le bac de recyclage.
- Cependant, au Québec, le plastique #6 n'est pas accepté, puisqu'il est de faible valeur lorsque recyclé.



Publisac et bottin

- Pour ne plus recevoir le Publisac, rendez-vous sur le site publisac.ca, sous la section *Je veux un pictogramme* pour recevoir un autocollant à mettre sur votre boîte aux lettres
- Pour le bottin, rendez-vous sur <https://distribution.pj.ca/> dans la zone pour se retirer, cliquez sur *continuer*. Vous pourrez imprimer une note à mettre sur la boîte postale.

Réemploi avant recyclage

- Faire des dons et acheter dans les friperies ou ressourceries près de chez vous
- Réutiliser les emballages cadeaux
- Donner les vieilles boîtes de déménagement
- Vendre vos vieux items autour de vous ou sur internet
- Utiliser les versos des feuilles pour faire des listes
- Soyez créatifs!

La valorisation

La liste des récupérateurs est un outil vous permettant de trouver les points de dépôt spécialisés sur le territoire. Vous pouvez aller y porter des résidus de construction-rénovation-démolition, des textiles, des résidus domestiques dangereux, etc. L'information se trouve sur le site saint-camille.ca, sous la section administration municipale, puis matières résiduelles.

Notes: _____

Pour plus d'information :

Contactez la Municipalité de Saint-Camille

85, rue Desrivères, Saint-Camille, QC J0A 1G0

Téléphone : 819-828-3222

Télécopieur : 819-828-3723

Courriel : info@saint-camille.ca



Rappel : Ordures

✗ Matières recyclables

- Contenants de verre, plastique ou métal
- Papiers / cartons Assiettes ou papiers d'aluminium
- Sacs (possibilité de faire un sac à sacs)
- Plastiques avec numérotation (exception du #6)

• En 2020, à Saint-Camille, une moyenne de 110 tonnes de déchets par habitant étaient envoyées au site d'enfouissement.
• Seulement 2% des matières dans le bac à ordures est un véritable déchet ultime.

✗ Matières compostables

- Résidus alimentaires Cendres froides
- Matières de jardinage Mouchoirs de papier
- Papiers / cartons non cirés, souillés
- Litière d'animaux Plantes et petites branches

Réduire à la source

- Utiliser des sacs réutilisables lors des commissions
- Favoriser le vrac ou les produits ayant moins d'emballage
- Louer ou emprunter les outils utilisés seulement à l'occasion
- Limiter l'achat de produits à usage unique
- Choisir des objets durables

✗ Matières valorisables

- Vêtements, textiles ou souliers
Vous pouvez les apporter dans des friperies ou à l'écocentre
→ Plus d'information se trouve dans la liste des récupérateurs
- Résidus de construction, de rénovation et de démolition / Bois / Métal
L'écocentre de Val-des-Sources les valorise
→ 171, rue Nicolet
- Huile à moteur, peinture, produits électroniques, etc.
À apporter au bureau de la municipalité (ou à l'écocentre)
→ 85, rue Desrivères
- Pneus, bonbonnes de propane, etc.
L'écocentre de Val-des-Sources les valorise
→ 171, rue Nicolet
- Plastiques agricoles
La collecte spéciale se fait une fois par mois
→ Le jour de la collecte est sur le calendrier
- Gros résidus
→ En 2021, la collecte est le 20 mai et le 28 octobre
- Médicaments
→ Vous pouvez apporter vos vieux médicaments à votre pharmacie

Vous pouvez vous informer à l'aide de l'outil « ça va où? » et de la liste des récupérateurs.
Tous deux sont accessibles depuis le site saint-camille.ca, sous la section administration municipale, puis matières résiduelles.

Écocentre Val-des-Sources : 171, rue Nicolet
Téléphone : 819-620-2526
Ouvert de 8h à 11h30, puis de 13h à 16h
le lundi, mercredi et samedi

Notes: _____

Pour plus d'information :

Contactez la Municipalité de Saint-Camille
85, rue Desrivères, Saint-Camille, QC J0A 1G0
Téléphone : 819-828-3222
Télécopieur : 819-828-3723
Courriel : info@saint-camille.ca



Bravo !



Vos bacs bien triés permettent de réduire
la quantité de déchets envoyés à
l'enfouissement!

Source photo : archives – L'Information du Nord

ANNEXE F

Collecte de plastiques agricoles

Cette collecte se produit actuellement aux 4 semaines. Consultez votre calendrier de collecte pour connaître les dates de ces collectes.

De décembre 2019 à octobre 2020, 38,68 tonnes de plastiques agricoles ont été récupérés et donc recyclés dans la MRC des Sources.

Plastiques acceptés

- Emballages de balles rondes et carrées
- Emballage en tube (boudin)
- Toile de plastique (silo fosse)
- Poche de moulées (sauf tissu et jute)
- Emballage de palette



Les services de l'écocentre de Val-des-Sources

L'écocentre de Val-des-Sources accepte une grande quantité de matières résiduelles, ce qui permet de réduire la quantité de déchets se rendant aux sites d'enfouissement.

Les roues (maximum de 48 pouces), que ce soit avec ou sans jantes, les résidus verts, le bois, les batteries de voitures ou de camions, l'huile à moteur ainsi que les produits domestiques dangereux (toxique, base, acide, etc.) sont acceptés à l'écocentre sans tarification.

Plusieurs autres matières sont acceptées à l'écocentre. Pour plus d'information sur ces services, rendez vous sur le site de valdessources.ca, puis dans la section [services aux citoyens](#), puis [écocentre](#). Vous pouvez aussi les contacter au 819-620-2526.

La Municipalité du canton de Saint-Camille récupère aussi peinture, solvant, huiles usées, antigel, piles, batteries, lampes fluocompactes et fluorescents, produits électroniques, cartouches d'encre, crayons, stylos et surligneurs au bureau de la Municipalité.

Des questions ?

Téléphone : 819-828-3222
Site web : www.saint-camille.ca
Courriel : info@saint-camille.ca
Adresse : 85, rue Desrivières, Saint-Camille



Gestion des déchets agricoles

Pour réduire la quantité de matières résiduelles dans les centres d'enfouissement



Tubulures acéricoles

Récupération à l'écocentre de Val-des-Sources
Adresse : 171, rue Nicolet

Selon des estimations, la MRC des Sources génère entre 13 et 17 tonnes de tubulures par année. Il est donc important de les récupérer à l'écocentre!

- Seules les tubulures dont les broches ont été retirées sont acceptées.
- Un tarif de compensation sera ajouté l'année suivante aux taxes des acériculteurs utilisant ce service.



Les propriétaires des érabières situées en zone verte agricole peuvent recevoir un crédit de taxes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) sur les frais d'utilisation du site de dépôt. Ce crédit sera ajouté automatiquement aux factures des acériculteurs admissibles.

À ne pas oublier :
l'écocentre est ouvert le lundi, mercredi et samedi de 8h à 11h30, puis de 13h à 16h

Les pesticides

Après l'utilisation de contenants de plastique pour les pesticides, AgriRécup conseille de rincer les contenants un minimum de trois fois, puis de les percer pour s'assurer qu'ils ne seront pas réutilisés.

Assurez vous de ne pas mettre l'eau de rinçage ou les bouillies dans les égouts ou sur des terrains de friche non traités (pour ne pas endommager d'autres écosystèmes).

Il est important de calculer de façon la plus précise possible les bouillies et il est possible de conserver celles-ci pour les prochaines utilisations.

Les eaux de rinçage des pesticides peuvent être récoltées et épandues sur les terres déjà traitées aux pesticides.



Réduction des déchets agricoles

L'Estrie génère plus de 1000 tonnes de plastiques agricoles chaque année. Elle est dans le top 5 des régions administratives du Québec ayant le plus grand gisement de ces plastiques.

Que faire pour réduire la quantité de matières résiduelles dans les centres d'enfouissement?

Réduction à la source : Pour l'instant, les ficelles, les sacs de semences et les contenants de pesticide ne sont pas recyclables, il est donc important de réduire la consommation de ces produits à la source lorsque c'est possible. L'achat en vrac est une des méthodes pouvant être utilisée.

Réutilisation : Certains contenants, comme les pots de transplantation en plastique, peuvent être conservés et réutilisés les prochaines années.

Réutilisation : Certaines entreprises, vendant de grands contenants de pesticide ou d'autres produits en vrac, les récupèrent pour une prochaine utilisation.

Recyclage : Sur le territoire de la MRC des Sources, la collecte des plastiques agricoles ainsi que le recyclage des matériaux (contenants de plastiques numérotés, sacs et pellicules de plastiques, etc.) permet de réduire grandement la quantité de matières se trouvant au site d'enfouissement.

Valorisation : Le compostage des produits alimentaires, des résidus verts et d'autres matières permet de transformer des matières résiduelles en ressources utiles pour tous.

ANNEXE G

DÉCHETS ACCEPTÉS DANS LE BAC NOIR:

Tout résidu qui ne peut être réutilisé ou recyclé, ou pour lequel il n'y a pas encore de débouché provenant d'une activité domestique ou commerciale et qui est destiné à l'enfouissement.

MATIÈRES RECYCLABLES ACCEPTÉES DANS LE BAC VERT:

PAPIER: Papier fin / Enveloppe de correspondance / Feuilles d'imprimante / Papier journal / Revues et magazines / Circulaires / Livres sans couvertures ni reliure / Bottins téléphoniques / Sacs papier brun / Sacs de farine et de sucre / Papiers multicouches (boîtes de jus).

CARTON: Carton brun - Boîtes de carton / Boîtes d'œufs / Carton de cigarettes / Emballage cartonné tel que les boîtes de savon ou les boîtes de céréales / Carton de lait.

MÉTAL: Boîte de conserve / Bouchon / Bouteille d'aluminium / Couvercles / Cannette métallique / Assiette de papier d'aluminium / Cintre (à regrouper) et autres petits articles / Tuyaux.

VERRE: Bouteille de verre transparent ou coloré de divers formats / Pot / Contenant de verre tout usage pour aliments / Bouteille de boisson gazeuse ou alcoolisée.

PLASTIQUE: Affiche de coroplaste / Contenant, bouteille, emballage ou couvercle de plastique numéro 1 à 5 et 7 incluant: Contenant de produit d'entretien ménage; contenant de produit cosmétique; contenant de médicaments; bouteille de tous genres; contenant de produit alimentaire / Tous les sacs de plastiques, pellicules, ensachés dans un sac de plastique noué.

MATIÈRES ORGANIQUES ACCEPTÉES DANS LE BAC BRUN:

RÉSIDUS DE TABLE (frais, congelés, séchés, cuits et préparés): Fruits et légumes / Viande, poisson, fruits de mer (y compris carapace), volaille et os / Pâtes alimentaires, pain et céréales / Produits laitiers / Café moulu, filtres à café et sachets de thé / Coquilles d'œufs / Friandises et produits de confiserie.

RÉSIDUS VERTS: Gazon / Feuilles mortes / Branche coupées de diamètre inférieur à 1 cm (non attachées), longueur maximum de 60 cm / Fleurs, plantes et autres résidus végétaux (aiguilles de résineux, retailles de haie, mauvaises herbes, etc.) **sauf plantes exotiques envahissantes** (Phragmite, berce de Caucase, renouée japonaise, impatiante de l'Himalaya, Salicaire pourpre) / Écorces, copeaux, bran de scie / Sacs de papier.

DIVERS: Tout papier et carton souillé avec des aliments: essuie-tout, papiers essuie-mains, mouchoirs (incluant mouchoirs souillés), serviettes de table, boîtes de pizza, etc. / Plante d'intérieur incluant le terreau d'empotage / Sacs compostables tolérés portant la mention certifiée BNQ / Cendres froides (éteintes depuis au moins 7 j ours) / Cheveux et poils d'animaux / Déjections et litières d'animaux domestiques.

LISTE DES PLASTIQUES AGRICOLES ACCEPTÉS:

PLASTIQUES ACCEPTÉS: Emballage de balles rondes et carrées / Emballage en tube (boudin) / Toile de plastique (silo fosse) / Poche de moulées (sauf tissé et jute) / Emballage de palette

* Consultez le guide d'information sur la gestion des matières résiduelles pour d'autres infos, trucs et astuces!

ANNEXE H

Montréal :



VOIR LE CALENDRIER PAR SECTEUR À L'INTÉRIEUR ►

FEUILLES ET BRANCHES D'ARBRE

Les branches d'arbre et les feuilles sont acceptées dans la collecte des matières organiques. Les branches doivent être d'une longueur maximale d'un mètre et d'un diamètre inférieur à 5 cm, et être attachées en fagots. Les branches d'un diamètre supérieur à 5 cm doivent être apportées dans un écocentre ou collectées par un entrepreneur privé. **Les sacs de plastique sont interdits.**



RÉSIDUS ENCOMBRANTS

La collecte est effectuée une fois par mois selon le jour de collecte établi pour chaque secteur. Les résidus encombrants doivent être déposés en deux piles distinctes selon leur type :

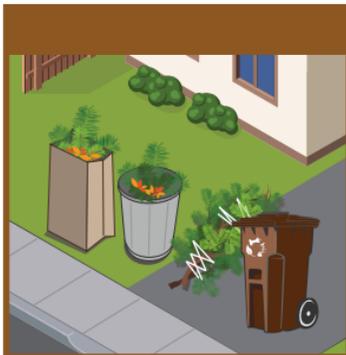
- Encombrants non rembourrés (ex. : tables, chaises et commodes), résidus de construction, de rénovation et de démolition et carton de grande dimension.
- Encombrants rembourrés (ex.: sofas, matelas, tapis).

Écocentre Saint-Laurent

En tout temps, il est possible d'apporter les résidus encombrants et les matériaux de construction (bois, asphalte, béton, etc.) à l'écocentre Saint-Laurent, situé au 3535, rue Sartelon.

Les résidus domestiques dangereux (solvants, peinture, piles usagées, etc.) ainsi que les appareils électroniques sont également acceptés.

ville.montreal.qc.ca/ecocentre



Points de dépôt pour petits appareils électroniques, supports multimédias et piles

Les petits appareils électroniques (cellulaires, souris, chargeurs, câbles, périphériques), les supports multimédias (CD, DVD et leur boîtier) et les piles rechargeables ou non peuvent être déposés aux endroits suivants :

- Ateliers municipaux (13001, boulevard Cavendish)
- Bibliothèque du Boisé (2727, boulevard Thimens)
- Centre des loisirs (1375, rue Grenet)
- Complexe sportif (2385, boulevard Thimens)
- Éco-quartier de Saint-Laurent (685, boulevard Décarie, bureau 100)
- Mairie de Saint-Laurent (777, boulevard Marcel-Laurin)

AIDE-MÉMOIRE

2021

RÉEMPLOI

Donner une deuxième vie aux objets en bon état dont vous n'avez plus besoin. Pour trouver où les acheminer, utilisez l'outil de rd interactif disponible à sherbrooke.ca/outilsrdi

ORGANISMES DE RÉEMPLOI ET FRIPERIES

Tous les objets en bon état :

Vêtements et textiles

Jouets

Articles électroniques ou informatiques

Articles scolaires

Biens domestiques

ÉCOCENTRES

Heures d'ouverture des écocentres : sherbrooke.ca/ecoecocentres

Résidus dangereux et technologiques :

Aérosols

Peintures

Clous

Câbles

Piles

Gaz

Électronique

Autres :

Bois

Cabinets

Pneus

Sawdust

Matériaux : construction, rénovation et démolition

Bois empilés

Vêtements

Symposiums alimentaires bien rincés

RECYCLAGE

BAC VERT

Emballages et imprimés :

Carton

Papier

Factures et reçus dans une enveloppe en papier

Sac de sacs (ex. : Ziploc®, pellicule plastique, etc.)

Contenants :

Tetra Pak®

Plastique

Verre

Métal

COMPOST

HERBIRECYCLEZ!

Laisser le sac en terre après le tondre pour enrichir le sol.

Tout ce qui se mange :

Autres :

Déchets de copeau de bois

Cheveux, poils, plumes

Écréments d'animaux et félins

DÉCHETS

BAC NOIR

La styromousse est acceptée aux écocentres.

Plastique rigide :

Godets de lait, de beurre, de tartarades et de arômes

Autres :

Cafés

Lingettes jetables et cotons-tiges

Couches jetables

Bac brisé, volé, non vidé? sherbrooke.ca/bacs

Questions? environnement@sherbrooke.ca 819 8.21-5.858

mon application Web monsherbrooke.ca/app

Créé par la brigade verte :

AIDE MÉMOIRE DE TRI DES DÉCHETS

MATIÈRES RECYCLABLES ACCEPTÉS DANS LE BAC VERT:

Papier : Papier fin / Enveloppe de correspondance / Papier journal / Revue, circulaire et magazine / Livres sans couverture et reliure / Bottin téléphonique / Sacs de papier brun / Sacs de farine et de sucre / Papier multicouche (ex: boîte de jus)

Carton : Boîte de carton / Boîtes d'œuf / Carton de cigarette / Carton de lait / Emballage cartonné (ex: boîte de céréale)

Métal : Papier et assiette en aluminium / Couverture / Boîte de conserve / Tuyaux / Cintres (à regrouper) et autre petit article

Verre : Pot / Bouteille de verre (transparent ou coloré) / Contenant de verre / Bouteille de boisson gazeuse ou alcoolisée

Plastiques : Affiche de coroplaste / Tout contenant, emballage, etc. ayant le logo  et le numéro 1 à 5 ou 7 (ex: contenant de produit cosmétique, de produit ménagé, de médicaments, de produit alimentaire) / Pellicules et sacs de plastiques étirables, ensachés

MATIÈRES ORGANIQUES ACCEPTÉES DANS LE BAC BRUN:

Résidus de table (frais, congelés, cuits, etc.) : Fruit, légume, viande (avec ou sans os), fruit de mer (même la carapace), filtre à café, friandise, sachet de thé, produits laitier, coquille d'œuf, etc.

Résidus verts : Plante, gazon, petite branche (diamètre inférieur à 1 cm), feuille morte, sac de papier, brin de scie
exception (à ne pas mettre au compost) : plante exotique envahissante

Autre : Mouchoir, essuie-tout, tout papier et carton souillé, cendre froide, déjection et litière, sac compostable certifié BNQ

MATIÈRES POUVANT ÊTRE RÉUTILISÉES:

Plusieurs friperies/ressourceries sont présentes sur le territoire pour vos objets réutilisables

Wotton : La Friperie (Pierrette Poirier) - 772, rue St-Jean

Val-des-Sources : Comptoir familial de l'Or Blanc - 312, boulevard Morin
Meubles usagés - 214, 1^e avenue

! D'autres ressources sont présentes dans le bottin des récupérateurs présent sur le site ham-sud.ca !

MATIÈRES ACCEPTÉES À L'ÉCOCENTRE OU À LA MUNICIPALITÉ:

À l'écocentre (non tarifier) : Bois / Résidu vert / Batterie de voiture ou camion / Bonbonne de propane / Cartouche d'encre / Divan / Ampoule ou néon fluorescent / Gant en nitrile / Huile à moteur et à friture / Matériel électronique / Matelas / Métal / Meuble / Peinture domestique / Pile / Pneu avec ou sans jante / Produit domestique dangereux (toxique, base, acide, etc.) / Tissus

À l'écocentre (tarifier) : Bardeau d'asphalte / Bois de construction NON trié / Béton / Carcasse de véhicule / Céramique / Déchet domestique / Fenêtre / Gypse / Laine minérale / Porcelaine / Matériaux de constructions / Matériaux mélangés / Gros objet

Au garage municipal : Peinture / Solvant / Teinture / Protecteur / Huile usée / Antigel / Produit électronique

Au bureau municipal : Pile / Lampe fluocompacte et tube fluorescent

LISTE DES PLASTIQUES AGRICOLES ACCEPTÉES

Plastiques acceptés : Emballage de balles rondes et carrées / Emballage en tube (boudin) / Toile de plastique (silo fosse) / Poche de moulées (sauf tissé et jute) / Emballage de palette

DÉCHETS ACCEPTÉS DANS LE BAC NOIR

Tout résidu qui ne peut être réutilisé ou recyclé, ou pour lequel il n'y a pas encore de débouché provenant d'une activité domestique ou commerciale et qui est destiné à l'enfouissement

Par exemple : Styromousse, plastique numéro 6, les pellicules de plastique qui se cassent lors qu'elles sont étirées, le papier ou carton ciré, les mégots de cigarette, etc.

* Consultez le guide d'information sur la gestion des matières résiduelles pour d'autres infos, trucs et astuces!

ENSACHÉ LES SACS ET PELLICULES DE PLASTIQUE

**Il est important de mettre tous vos sacs et pellicules
de plastiques propres dans un sac avant de les
mettre au recyclage (Sac à sacs)**



Les bénéfiques :

- Permet une meilleure division des matières recyclables au centre de tri.
- Permet de protéger les machines des centres de tri. En effet, les plastiques souples peuvent restés pris dans les machines et causer des bris.



ANNEXE J

Récupéré sur le site de recyc-Québec : [RECYC- QUÉBEC - Qu'est-ce qui va dans le bac? \(gouv.qc.ca\)](http://recyc-quebec.ca/Qu'est-ce-qui-va-dans-le-bac/)

Ce qui va dans le bac

Plastique rigide

- › Bouteille d'eau, de jus, de boisson, etc.
- › Bouteilles d'huile et de vinaigre
- › Bouteilles de savon à lessive et d'eau de javel
- › Couvres et bouchons(laissés sur les contenants)
- › Pots de crème glacée, de margarine, de yogourt (les gros pots et uniquement les petits pots vendus à l'unité)
- › Contenants et emballages de produits alimentaires (ex. : beurre d'arachide, mayonnaise)
- › Contenants pour fraises, framboises, bleuets, etc. (sauf ceux en plastique numéro 6)
- › Contenants de produits de beauté, d'hygiène personnelle et d'entretien ménager
- › Emballages transparents pour petits appareils électroniques
- › Contenants d'œufs transparents
- › Contenants pour plats « prêts à manger » (sauf ceux en plastique numéro 6)
- › Contenants de produits de beauté, de santé et d'entretien ménagers